

Bulletin de solde

Novembre 2023

Statut	Spécialité	Service	MAJESTÉ QUÉBÉCOISE	Statut	Statut	Statut
Statut	10001999			Statut	Statut	Statut
Établissement	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONAL			EFFETION EN SF		
Localisation	NAPIEVE			November 2023	Statut	Statut mensuelle
Montant à payer				INDÉTERMINÉ		
NO. DE DÉPART. (N. DE DÉPART.)		1	É	Professeur		
NO. DE DÉPART. (N. DE DÉPART.)		2	É	Professeur		
NO. DE DÉPART. (N. DE DÉPART.)		4	7	Chargé Éduc.		22
NO. DE DÉPART. (N. DE DÉPART.)		35	35	Éduc. Recherche		40
Mode de paiement	COMPLÉTION BANCAIRE			Statut		
Agence	AGENCE BANQUAIRE			Statut		
				Statut		
Code	Rubrique	Prélevement	Mont	Unité	Est.	Statut
133	SOLDE MENSUELLE INDICHAIRE		MONTANT			150 000
141	COMPLÉMENT SPÉCIAL DE SOLDE		MONTANT			50 15
145	INDÉMNITÉ ENSEIGNEMENT		MONTANT			75 420
146	AUGMENT. INDÉMNITÉ ENSEIGNEMENT (1-45-2002)		MONTANT			5 39
154	INDÉMNITÉ DE RÉSIDENCE		MONTANT			2 117
161	AUGMENTATION SALAIRE (10-2006 01)		MONTANT			10 000
162	AUGMENTATION (10-2006 01)		MONTANT			16 500
164	AUGMENTATION (11-2006)		MONTANT			7 500
165	AUGMENTATION (11-2002)		MONTANT			11 000
173	AUGMENTATION SALAIRE (11-05)		MONTANT			2 000
180	AUG. SOLDE (11-05 ET 11-05 01)		MONTANT			2 000
206	IND. DOL. COMP. SURCHARGE HORA.		MONTANT			12 500
207	AUGMENTATION IND. DOL. SURCHARGE (11-05-01)		MONTANT			57 500
209	INDÉMNITÉ SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE (11-05-01)		MONTANT			60 250
210	INDÉMNITÉ REPR. LOGEMENT (11-05-2002)		MONTANT			100 000
500	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE (11)	30	MONTANT	30	1 000	300
501	ALLOCATIONS FAMILIALES (11)	30	MONTANT	30	1 000	300
502	INDICATION ALLOCATION ENF. PLU (11)	30	MONTANT	30	1 000	300
503	COMPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT		MONTANT			40 000
504	RÉTÈNE FUR (11)	20000	MONTANT	200 000	10 000	20 000
505	RÉTÈNE FUR COMPLÉMENTAIRE (11)	20000	MONTANT	200 000	2 000	2 000
506	REPR. REPR. LOGEMENT FUR		MONTANT			10 000
507	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			10 000
508	RÉTÈNE PUBL. (11) (11-05-2002)		MONTANT			4 000
509	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
510	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
511	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
512	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
513	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
514	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
515	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
516	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
517	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
518	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
519	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
520	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
521	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
522	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
523	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
524	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
525	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
526	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
527	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
528	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
529	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
530	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
531	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
532	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
533	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
534	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
535	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
536	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
537	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
538	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
539	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
540	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
541	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
542	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
543	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
544	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
545	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
546	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
547	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
548	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
549	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
550	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
551	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
552	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
553	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
554	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
555	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
556	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
557	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
558	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
559	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
560	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
561	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
562	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
563	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
564	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
565	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
566	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
567	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
568	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
569	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
570	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
571	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
572	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
573	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
574	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
575	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
576	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
577	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
578	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
579	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
580	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
581	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
582	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
583	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
584	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
585	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
586	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
587	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
588	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
589	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
590	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
591	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
592	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
593	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
594	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
595	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
596	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
597	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
598	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
599	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
600	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
601	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
602	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
603	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
604	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
605	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
606	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
607	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
608	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
609	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
610	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
611	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
612	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
613	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
614	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
615	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
616	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
617	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
618	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
619	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
620	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
621	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
622	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
623	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
624	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
625	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
626	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
627	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
628	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
629	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
630	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
631	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
632	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
633	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
634	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
635	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
636	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
637	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
638	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
639	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
640	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
641	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
642	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
643	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
644	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
645	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
646	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
647	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
648	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
649	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
650	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL		MONTANT			4 000
651	REPR. SUR LE SALAIRE MENSUEL					